

29.08.2017 - 09:13 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Rémunération des médecins: Le Conseil de la presse critique «Le Matin Dimanche» (Prise de position 23/2017)

Bern (ots) -

Parties: Fédération des médecins suisses FMH c. «Le Matin Dimanche»

Thèmes: Recherche de la vérité / Pluralisme des points de vue / Séparation information et commentaire / Suppression d'éléments d'information

Plainte partiellement admise

Résumé

Rémunération des médecins: Le Conseil de la presse critique «Le Matin Dimanche»

Le Conseil suisse de la presse a partiellement admis la plainte de la Fédération des médecins suisses (FMH) contre un article publié dans «Le Matin Dimanche» du 11 septembre 2016. Intitulé «Combien gagne un médecin en Suisse? Personne ne peut réellement le dire!», cet article expose le fait qu'il est difficile de connaître le salaire réel des praticiens helvétiques. Partant de ce constat, il laisse entendre que le revenu de ces derniers a un impact important sur l'augmentation des coûts de la santé.

La FMH reproche aux auteurs de l'article de ne pas suffisamment avoir recherché la vérité, d'avoir tronqué sciemment des informations et de ne pas avoir assez présenté le point de vue des médecins. Il en résulte selon elle un article qui cherche uniquement à susciter la polémique en donnant l'impression que les rémunérations disproportionnées du corps médical font grimper les coûts de la santé.

Le Conseil suisse de la presse a partiellement admis cette plainte, estimant que cet article entretenait une certaine confusion entre les notions de «salaires», de «revenus» et de «chiffres d'affaires». Il est en outre d'avis que fait et commentaire sont mélangés dans un cas précis. Pour le reste, la plainte est rejetée. «Le Matin Dimanche» fait notamment suffisamment valoir le point de vue des médecins et ne dénature pas les sources.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100806082> abgerufen werden.